



BNP PARIBAS



ET VOUS ?

Que pensez-vous de ces évolutions ?
Quels messages souhaitez-vous adresser à la Direction ?
[[Cliquez-ici](#)]

Prochaine réunion :
Le 4 octobre 2022

Conjointement à cette NAO, la Direction souhaite mettre en place une nouvelle grille de substances pour les augmentations/promotions.

Toujours sans augmenter l'enveloppe dédiée !

La CFDT demande de revoir cette grille, dans le cadre d'une vraie négociation !

Un temps dédié doit être prévu pour négocier un tel outil RH, qui accompagnera tous les salariés pendant de longues années !

A suivre...



NAO 2022

Une prime est obtenue, mais les montants proposés sont **insuffisants** !

28 septembre 2022

LES NOUVELLES MESURES PROPOSÉES :

Pour les salaires bruts jusqu'à 37 900 €

AUGMENTATION ANNUELLE

1100 €

Soit entre 2,9 % et 5,9 % d'augmentation suivant le niveau de salaire.

Pour les salaires bruts entre 37 900 € et 80 000 €

AUGMENTATION ANNUELLE

+ 2,9 %

Plafond : 2000 €

Soit entre 2,5 % et 2,9 % d'augmentation suivant le niveau de salaire.

A PARTIR DU 1ER JANVIER 2023

Exclusion de 10 % des salariés de ces mesures !



PRIME PARTAGE DE LA VALEUR DISTRIBUÉE EN NOVEMBRE 2022

800 €

NETS

Pour les rémunérations globales (salaire + variable) inférieures à 3 SMIC annuels bruts (environ 59 000€)

62 % des salariés concernés

500 €

BRUTS

Prime socialisée et fiscalisée

Pour les rémunérations globales (salaire + variable) comprises entre 3 SMIC annuels bruts et 80 000 €

20 % des salariés concernés

Si la CFDT accueille positivement le fait que la Direction adjoint une prime à l'augmentation pérenne, nous ne pouvons pas être satisfaits des montants proposés ici.

Pour la CFDT, BNP Paribas n'a pas pris la pleine mesure du contexte social et économique et n'est toujours pas au niveau de vos attentes.

**L'entreprise peut faire plus.
BNP Paribas peut faire mieux !**

A savoir également que la Direction refuse toujours de prévoir une clause de revoyure.

Pour la CFDT, le contexte social et économique incertain nécessite de pouvoir réouvrir rapidement des discussions NAO, si l'inflation devait continuer à courir par exemple. Visiblement, la Direction ne souhaite être ni réactive, ni agile sur le sujet...



Et il y a toujours ça...

NOUVEAU Le forfait mobilité durable intègrerait covoiturage et trottinette. Les « primes » revues à 180 € pour les salariés bénéficiant déjà d'une participation à leur abonnement de transport et 360 € pour les autres.

- L'application du barème fiscal de référence pour les indemnités kilométriques (valorisée en cas d'utilisation de véhicule électrique). Il était temps...
- Une enveloppe égalité femmes/hommes de 10 millions d'euros sur 2 ans. Rappelons que les précédentes mesures n'ont toujours pas fait disparaître les inégalités. Une action Cfdt en justice est d'ailleurs en cours sur ce sujet.